



Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques



Siège : 30, av Félix Faure / 75015 PARIS Tél : +33 1 45 54 50 82

Site : <http://www.amopa.asso.fr>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMOPA
Samedi 5 mai 2018
Salles Saint Nicolas
3, rue Jeanne d'Arc 60200 Compiègne

«Tout membre de l'association ayant payé sa cotisation en 2017 et /ou avant le 30 mars 2018 peut donner une procuration de vote à un autre membre de sa section, lui-même présent à l'assemblée générale. Un même membre ne peut détenir plus d'un pouvoir en sus du sien (Articles 8 des Statuts, 17 et 20 du Règlement intérieur de l'AMOPA)

POUVOIR

Mme / M.	Nom / Prénom :
Adresse =>	
Section =>	
N° d'adhérent =>	

Donne POUVOIR à:

Mme / M.	Nom / Prénom :
Section =>	
N° d'adhérent =>	

Pour me représenter et prendre part à tous les votes en mon nom lors de l'Assemblée générale de l'AMOPA réunie à Compiègne le 05 mai 2018.

Date et signature
Bon pour pouvoir